

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« 60 jours anniversaire Aluminiers TECHNAL® »

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DUREE

HYDRO BUILDING SYSTEMS FRANCE, SARL, marque TECHNAL®
Société de droit français à responsabilité limitée au capital de 64 417 800 Euros,
Dont le siège social est à Toulouse 270 rue Léon Joulin,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse
sous le n° 451 221 295, titulaire du numéro de TVA FR88 451 221 295,

organise du **16 septembre 2020 au 15 novembre 2020** un Jeu avec obligation d'achat préalable auprès de ses Partenaires, intitulé « 60 jours anniversaire Aluminiers TECHNAL® » (ci-après "le Jeu").

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, des membres du personnel des Partenaires et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse mail) pendant toute la durée de validité du jeu. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La participation au Jeu est soumise à la condition préalable de la signature et l'acceptation d'un devis pour la réalisation de travaux de **menuiseries aluminium** avec les produits de la marque TECHNAL® auprès de l'un des Partenaires participants à l'opération.

Par produits de la marque TECHNAL® on entend l'ensemble des produits **aluminium** de la gamme TECHNAL® distribués par les Partenaires. Ne sont pas compris les produits complémentaires tels que : porte de garage, volet roulants, stores équipements domotique (alarmes notamment).

La participation au Jeu est limitée à un (1) devis par participant et par Partenaire.

Les Partenaires sont les Aluminiers TECHNAL® exploitant sous leur enseigne propre ou sous l'enseigne Maisons de Lumière by TECHNAL®.

Les Partenaires participants figurent en Annexe au présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU

3.1 – Durée

La participation au Jeu est ouverte du **16 septembre 2020 au 15 novembre 2020**, ces dates incluses. Durant cette période, le Participant pourra s'inscrire au Jeu auprès de l'un des Partenaires participant à l'opération tels que visés à l'article 2 ci-dessus.

3.2 – Conditions

Le jeu est ouvert à tout Candidat, personne physique, sous réserve de la signature préalable et l'acceptation par le Partenaire du devis comportant les **produits aluminium** de la gamme TECHNAL® dans les conditions précisées à l'article 2 ci-dessus.

Le Partenaire, une fois le devis signé et accepté, procèdera à l'inscription du candidat sur la plateforme digitale de tirage au sort mise au point et propriété de la Société Organisatrice.

Pour que son inscription soit prise en compte, le Participant devra fournir les renseignements suivants au Partenaire :

- ses nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail ;
- un plan ou croquis avec mesures prises par lui-même des travaux de menuiseries projetés,
- et une copie du devis accepté et accompagné du paiement de l'acompte.

Le Participant devra également indiquer s'il consent à recevoir des offres commerciales du Partenaire par e-mail.

Toutes les informations renseignées par le Participant dans le formulaire sont traitées uniquement par la Société Organisatrice.

Sur l'ensemble des Participants visés ci-avant, les gagnants seront désignés par un tirage au sort et remporteront les lots tel que décrits ci-après à l'Article 4 du présent règlement.

3.3 – Tirage au sort

Il sera procédé à un (1) tirage au sort au plan national c'est-à-dire incluant tous les Partenaires participants, en utilisant une méthode assistée par informatique.

Chaque Participant génère un numéro de référence aléatoire via un formulaire informatique le jour de leur inscription. Le jour du tirage, le ou les numéros de référence inscrits sont rapprochés du cours du Dow Jones à l'ouverture de la bourse. Pour être désigné gagnant, cette dernière opération s'effectue sous le contrôle de deux (2) témoins désignés par la Société Organisatrice attestant de leur présence.

L'outil informatique de recueil des données de chaque inscrit, le système de désignation de référence aléatoire, ainsi que le programme de rapprochement des références des gagnants est une solution informatique en langage HTML 5 et PHP sur une base de données MySQL sur

serveur sécurisé. L'hébergement de la solution est assuré par le société GEFIGRAM - 815. avenue Pierre Brossolette . 83300 Draguignan.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU LOT – DESIGNATION DU GAGNANT

Les tirages au sort se dérouleront durant la semaine du **16 au 21 novembre 2020**.

4.1 – Définition de la dotation

Le Jeu est doté des lots suivants (ci-après « Lot »), qui seront attribués aux Participants (ci-après le « Participant Gagnant ») dans les conditions telles que précisées à l'Article 4.2 ci-après.

Les gagnants des tirages au sort nationaux se verront attribuer un (1) des lots de la liste suivante :

Lot n°1 : Le remboursement par le Partenaire du montant TTC du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 10 000 Euros du montant TTC dudit devis.

Lot n°2 : Une (1) étude personnalisée d'un projet de décoration d'intérieur plafonné à la somme de 2 400 Euros TTC, assurée et conforme aux conditions d'application de la société L'AGENCE DÉCO - 49 rue de Ponthieu – 75008.

Lot n°3 : Cinq (5) Smartbox « Expériences fascination » d'une valeur unitaire de 99 Euros TTC

Lot n°4 : Cinq (5) e-cartes cadeaux d'un montant unitaire de 100 Euros, valables sur le site www.madeindesign.com

Lot n°5 : Dix (10) Abonnements au magazine AD pour la durée d'un (1) ans

La dotation est, pour le gagnant, non modifiable, non échangeable et non remboursable. Si le gagnant souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la dotation ou si les prestations liées choisies par le gagnant correspondent à une valeur commerciale plus élevée que celle initialement prévue par la Société Organisatrice, le surcoût sera alors à la charge personnelle exclusive du gagnant. La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. La dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La dotation sera adressée au gagnant à l'adresse communiquée par ses soins lors de l'inscription au Jeu. La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

ARTICLE 5 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort, il suffit à la personne intéressée, de :

- Se faire connaître auprès des Partenaires participants à l'opération, dans leur showroom ou points de vente, en justifiant de la condition préalable de signature d'un devis telle que visée à l'article 2 ci-dessus.

Toutes les informations renseignées par le Participant dans le cadre de ce jeu sont traitées uniquement par la Société organisatrice.

Le gagnant autorise la Société organisatrice à publier son nom sur Internet. Le nom du gagnant pourra être affiché sur le site internet et les réseaux sociaux de la Société Organisatrice et des Partenaires.

Dans un délai de 1 jour maximum à l'issue du tirage au sort, le Partenaire contactera, par courrier électronique, le Participant Gagnant afin de lui notifier son gain et la marche à suivre pour en bénéficier. Le Participant Gagnant devra confirmer par retour de courrier électronique à la Société organisatrice l'acceptation du lot dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception du courrier électronique de la Société organisatrice, étant précisé que le Participant Gagnant devra préciser, dans ce courrier électronique de confirmation, son adresse postale ainsi qu'un numéro de téléphone où le joindre. Dans l'hypothèse où le gagnant ne répond pas ou ne confirme pas son acceptation du Lot par retour de courrier électronique et/ou dans le délai et les conditions précités, le Participant Gagnant perdra l'octroi du Lot, qui pourra être remis en jeu, sans recours possible de sa part.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DU LOT

Le lot n'est ni transmissible, ni échangeable. L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent de même valeur.

ARTICLE 7 – PUBLICITE DU GAGNANT

Le Participant Gagnant autorise par avance l'Organisateur à utiliser son nom dans toute action ou manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation fasse l'objet d'une quelconque rémunération, droit ou avantage autre que la remise du lot gagné, pour une durée de 2 ans maximum à compter de la date de collecte. Si le Participant Gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : infos@technal.com.

ARTICLE 8 – FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de Me Antoine Ferrer, Huissier de justice 19, rue Antoine Ricord 31000 TOULOUSE.

ARTICLE 9 – REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Me Antoine Ferrer, – huissier de justice 19 Rue Antoine Ricord, 31110 Toulouse. Toute modification du Règlement donnera lieu un nouveau dépôt. L'intégralité du Règlement sera consultable en ligne sur <http://www.technal-event.com/60-jours-anniversaire/>

Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération : (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu: HYDRO BUILDING SYSTEMS France – TECHNAL Service Réseau AT 270 rue Léon Joulin 31037 TOULOUSE CEDEX.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En participant, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables au jeu.

ARTICLE 11 – LIMITE DE RESPONSABILITE

11.1. – La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, aux communications téléphoniques, au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléas lié aux services postaux.

11.2. – Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

11.3. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

11.4. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité.

11.5. – Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire

d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 15 jours suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

11.6. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 12 – CORRESPONDANCES

Aucune correspondance ou demande non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera pris en compte.

ARTICLE 13 – DISQUALIFICATION

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur code postal et leur téléphone, ainsi que la condition d'achat préalable, dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent Règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toute fraude ou tentative de fraude est proscrite. La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 14 – EXONERATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la bonne exécution des prestations objet du Lot. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

ARTICLE 15 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEURS

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le Jeu est soumis au droit français. Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 17– DONNEES PERSONNELLES

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel relatives aux Participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, etc.) sont traitées exclusivement par la Société Organisatrice, afin d'assurer l'exécution du Jeu.

La Société Organisatrice s'engage à :

- traiter les données à caractère personnel des Participants de manière licite, loyale et transparente ;
- collecter les données à caractère personnel des Participants pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- s'assurer que les données à caractère personnel des Participants sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- s'assurer que les données à caractère personnel des Participants sont exactes et tenues à jour.

Le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement dans la mesure de son applicabilité. Sa réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante : rgpd.hbsfrance@hydro.com

Le Participant peut s'opposer au traitement de certaines données à caractère personnel, pour des motifs légitimes.

Les données à caractère personnel du Participant seront conservées pendant la durée d'exécution du Jeu, sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires imposant une durée de conservation particulière.

En outre, ses données à caractère personnel ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Enfin, le Participant dispose du droit d'introduire, le cas échéant, une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés, <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Règlement jeu « 60 jours anniversaire » - liste des participants

SOCIETE	CP	DIRIGEANT	MAIL DU GESTIONNAIRE
A M D F SARL	92173	KRISTIC Zlatko	amdf@amdf.fr
A V I	95270	CRESPO Romain	avi@avi.fr
A.L.D.	37270	DUPRET Olivier	secretariat@ald37.fr
ACMA	94600	BUSHKA Arben	contact@acma-fenêtres.com
ACS SAS ALU.CONCEPTS SYSTEMES	31320	LEVREL JF	contact@acs-menuiserie.com
ALU GLACE	18230	CREUX Guillaume	alu.glace@wanadoo.fr
ALU GLASS SARL	87500	FENEYROL Guy et Christophe	aluglass@wanadoo.fr
ALU GRANON	84300	GRANON Dominique	alu.granon@wanadoo.fr
ALU SERVICE SARL	20167	AMBROSI Jean-Claude	aluservice@wanadoo.fr
ALU STYLE	01360	PULCINA Sébastien	alu.style@free.fr
ALUBOIS SARL	07100	BERNARD Stéphane	contact@alubois.fr
ALUCEA	79010	AZEVEDO Paulo	contact@alucea.com
ALURONALP	38300	PAJIC Sébastien	secretariat.aluronalp@gmail.com
AMIEL ALU - ALU SUD SARL	11100	OUDIN Edmond	amielalu@orange.fr
ANGLES SARL	12100	ANGLES Nathalie	ets-angles@wanadoo.fr
ANSELMO SAS	93141	ANSELMO Arnaud	miroiterie@anselmo-sa.com
B M V BITTON	94851	AMSELEM Jacques	bmvat94@gmail.com
BAR ALU SARL	13012	BAR Daniel	baralu@orange.fr
BASPEYRAS LAURENT SARL	24230	BASPEYRAS Laurent	lbm.alu@bbox.fr
BIRON ALU - ROYAN	17100	BIRON Pascal	contact@bironalu.fr
BIRON ALU SAS	16130	BIRON Pascal	contact@bironalu.fr
BLAVET SARL	56300	JAFFREDO Alain	miroiterie.du.blavet@wanadoo.fr
BORELLO ISOCLAIR SARL	38110	BORELLO Thierry	accueil@borello-isoclair.com
BORIES DANIEL SAS	34690	Laurent CAMMAL	info@danielbories.com
BOUCLET ETIENNE SARL	41100	BOUCLET Etienne	secretariat@etiennebouclet.com
BOUDIER SAS	21302	BOUDIER Eric	magasin@boudier-metallerie.fr
BROUTIN ALU Sarl	49400	BROUTIN Pascal	menuiseries@broutin-alu.fr
BROYEZ SERRURERIE SARL	78410	BROYEZ Bruno	contact@broyez.fr
C F I M SARL	77550	SALLOT José	jose@cfim.fr
CAMUS BRAUD Sarl	85690	BRAUD Vincent	contact@camusbraud.fr
CASTAING SARL	40800	CASTAING Alain	acastaing@wanadoo.fr
CHALLANDAISE STE NLE SARL	85300	NAU Benjamin	contact@serrureriechallandaie.com
CICIARELLI ALU	30132	CICIARELLI Florian	direction@ciciarelli.com

COSTA CHARLES	75020	COSTA Alexandre	contact@charles-costa.fr
D & D Sarl AQUITALU	33320	DUC Thierry et DURIEZ Sébastien	assistante@aquitalu.fr
DADEAU SARL	70007	MORO Robert	dadeau.freres@wanadoo.fr
ESPACE ALU SARL	85270	MERCERON Olivier	espacealu-merceron@orange.fr
ETS CANAC MENUISERIES	48000	CANAC Philippe	eurlcanac-menuiseries@orange.fr
EVS ETS PUJOL	11570	SKRYZAK Eddy	contact@evs-etspujol.fr
EYRIAL MENUISIERS	33140	Martin D'AVEZAC DE CASTERA	contact@eyrial-menuisiers.fr
FABRIX SARL	86061	GUILLAUMOND Elisabeth	info86@fabrix.fr
FEBVRE JEAN-LUC SARL	71420	FEBVRE Jean-Luc	febvre.jean-luc@wanadoo.fr
FLANDRE ALU MENUISERIE	59270	Yannick LASSUE	flandre-alu@orange.fr
FORET Ets	43410	FORET Gérald	gforet@foret-entreprise.fr
FOUCAULT SARL	62190	FOUCAULT Jérôme	contact@foucaultsarl.com
FRANCAISE DE MIE	94240	RENAUDIN Patrice	francaisedemiroiterie@orange.fr
France VERRE S.A.	59380	VALLEZ Hervé	contact@franceverre.fr
FRECHIN SA	08300	FRECHIN Philippe	frechin.sa@orange.fr
GAILLARD SARL	85140	GAILLARD Michel	administration@ets-gaillard.fr
GROULT MÉTALLERIE	60240	GROULT Jérôme	groult.metallerie@orange.fr
GBM SCOP NOUVELLE MIROITERIE	87170	Delphine FRUGIER; Jean-François BUREAU; Bernard BREGEAT	accueil@miroiteriegbm.com
GUITTON ALUMINIUM	35522	GUITTON Ronan	guitton@guittonsa.fr
HARMONIE DE L'HABITAT	13120	LONG Clément	contact@harmonie-habitat.fr
ISOL 1 SARL	53100	BOUVIER Nicolas	isol1@isol1.fr
ISOLATION CONFORT	69360	GINER Walter	contact@isolationconfort.com
JLR ALU SARL	49124	RABEAU Frédéric	accueil@jlralu.fr
LA NOUVELLE MIROITERIE - DAX	40106	PERNIN Claude	acallede@nouvelle-miroiterie.fr
LA NOUVELLE MIROITERIE - MONT DE MARSAN	40000	PERNIN Claude	acallede@nouvelle-miroiterie.fr
LABASTERE 31 SAS	31190	CUEILHE Jean-Yves	toulouse@labastere.fr
LABASTERE 33 SAS	33610	VIGNEAUX Tomas	bordeaux@labastere.fr
LABASTERE 40	40180	BOLTEAU Freddy	landes@labastere.fr
LABASTERE 64 - BAYONNE	64100	BOLTEAU Freddy	particuliers@labastere.fr
LABASTERE PYRENEES 65	65380	Damien GAUDILLERE	tarbes@labastere.com
LAGOUTTE ET FILS SARL	58000	LAGOUTTE Patrice	patricelagoutte@lagoutte.pro
LAPEGUE HABITAT SARL	40990	MEDINA Thomas et Cédric AHMED	contact@lapeguehabitat.fr

LAUMOND CLAUDE SAS	15007	GENNAI Michel	contacter@laumond.fr
LEMASSON SAS	50110	LEMASSON Didier	contact@miroiterie-lemasson.fr
LES ATELIERS VEYRON	83560	PIGEON Pascal	secretariat@lesateliersveyron.com
L'EXPERT EN BATIMENT	93290	RUSSO Pasqualino	info@lexpertenbatiment.fr
M A S S.A.	31170	ALBANO Philippe	contact@mas31.fr
M.V.G SARL	14440	Dimitri GIROUX; Anthony GIROUX	contact@dg-renovation.com
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 19	19100	PAROUTEAU Serge	man-mas@wanadoo.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 21	21000	BOUDIER Eric	magasin@boudier-metallerie.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 26	26500	PAGNOUX Eric	secretariat@pas26.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 31	31830	OLIVENCIA Serge et Lionel	s-t-m@wanadoo.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 33 - ARCACHON	33260	LELEU Jean-Christophe	contact@map-menuiseries.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 33 - BORDEAUX	33300	LELEU Jean-Christophe	contact@map-menuiseries.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 34	34130	CAMMAL Laurent	info@danielbories.com
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 35	35530	THIEBAULT Jean-Yves	contact@thiebault-ets.com
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 42	42300	CHEIKHROUHOU Karim	roanne@mdlbytechnal.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 44	44400	LAIRYS Pierrick	nantes-sud@mdlbytechnal.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 56	56000	DERRIEN Dominique	mdl-vannes@baiesalu.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 59	59000	FOUCAULT Jérôme	commercial.MDL.Lille@foucaultsarl.com
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 60	60500	CRESPO Romain	chantilly@avi.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 66	66680	DE JESUS Jean	cedric@scdalu.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 75	75015	COSTA Alexandre	contact@charles-costa.fr

MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 77 - A.R.T DE L'HABITAT	77360	MARQUES Edith	contact@artdelhabitat.com
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 89 - ALU BATIMENT CONCEPT	89380	LAGOUTTE Patrice	accueil@alubatimentconcept.pro
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 91 - ACM MARIE	91700	VALENTE Cyrille	acm.cbrun@ymb91.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 91 - BAIES À 9	91230	SALLOT José; DA COSTA José	contact@ba9.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 91 - CLOSE2HOME	91400	DA COSTA Fernando	agence.paris-saclay@close2home.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 92	92120	SABATER Luc	amdf@amdf.fr
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 93	93160	MARQUES Edith	contact@artdelhabitat.com
MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 94	94210	SABATER Luc	amdf@amdf.fr
MANIERE & MAS SARL	19100	PAROUTEAU Serge	man-mas@wanadoo.fr
MAP SARL	33290	LELEU Jean Christophe	contact@map-menuiseries.fr
MARCHAND S.A.	76200	Marchand Patrice	marchand.miroiterie@wanadoo.fr
MARMER S.A.	65690	MARMER Matthieu	contact@marmer.fr
MENUISAL 92 SARL	92140	GUILLOIN Patrick	contact@menuisal92.fr
MENUISERIE ARTS DECO	13880	FARGETTE Claude	contact@menuiserieartdeco.fr
MENUISERIE CARRION	34450	CARRION Laurent	laurent.carrion@wanadoo.fr
MENUISERIE CHAUVET SARL	17460	TEYSSONNIER Sébastien	contact@chauvet-menuiserie.com
MENUISERIES DE LUMIERE 83	83470	LONG Clément	contact@mdl83.fr
MENUISERIE SERVICES	76270	HAREL Stéphane	menuiserie-services2@wanadoo.fr
MERIEAU SARL	44650	LAIRYS Pierrick	info@merieau.eu
MGM - MIROITERIE GÉNÉRALE DE MEAUX	77470	CARETTE Thierry	contact@miroiteriedemeaux.com
MIROITERIE & MENUISERIES D'AUNIS	17140	Dorothee BLAISE-LENEUF	infos@miroiteriedaunis.fr
MIROITERIE DE LA LOUE	03410	BROCARD Lionel	laloue03@free.fr

MIROITERIE DU COTENTIN SARL	50700	LEBOYER Guillaume	contact@miroiterieducotentin.fr
MIROITERIE PERTUISIENNE SARL	84120	PICAT Jacques	miroiterie-pertuis@wanadoo.fr
MOINE SARL	13150	MOINE Jean-François	contact@moinemenuiserie.fr
MORSELLI LOURTET SARL	06000	POUDRE Damien	contact@morselli06.com
NAMYSL D. SERRURERIE	54110	NAMYSL Didier	namysl.didier@orange.fr
NANTIER JP SARL	60220	NANTIER Jean-Pierre	sarlnantier@wanadoo.fr
NORGLASS SARL	27930	VANDECANDELAERE Bruno	norglass@wanadoo.fr
NORMAND SARL	34800	AFFRE Jérôme	contact@normand-alu.com
NORMIVER STE NLE SARL	80080	BILLON Bruno	contact@normiver.com
OMBRE ET CONFORT SARL	34280	VILLENEUVE Serge	ombre-confort@wanadoo.fr
OPM SARL	70170	PINOT Olivier	pinot.olivier@wanadoo.fr
ORIEL SAS	74500	GIRAUD David Alexandre	oriel@orange.fr
OUEST METAL SARL	78420	DELAHAYE Bruno	adv@ouest-metal.fr
P.O. SARL	31700	ONNO Philippe	philippe.onno@entreprise-po.fr
POINT VERRE Mie	46100	GENTILHOMME Sébastien	demander@pointverre.fr
PORTAL ALUMINIUM	13600	YVORRA Stéphane	portal.u@wanadoo.fr
PORTE FENETRE VOLET	25000	DOCK Vincent	contact@porte-fenetre-volet.com
QUILLOT SARL	01200	QUILLOT Vincent	quillotv@aol.com
RADREAU SERRURERIE SARL	21200	RORATO Denis	serrurerie.radreau@wanadoo.fr
RAMBOLITAINE MIE EURL	78120	STOFFEL Fabien	miroiterie.rambouillet@wanadoo.fr
RAYNAUD Mie SAS	87020	FOUILLAND Pierre-Yves	accueil@miroiterie-raynaud.com
REY ALU DO INVEST	81110	DO Jean-Pierre	etsrey@wanadoo.fr
RIEU DIDIER SARL	32390	RIEU Didier	sarl.rieu@wanadoo.fr
ROMANET SARL	73420	ROMANET Gilles	contact@romanet-alu.fr
ROUERGUE ALUMINIUM	12000	COSTES Lionel	lcostes@rouerguealu.com
S A M SAS	78760	GEORGELIN Olivier	contact@sam78.com
S A M G SARL	09100	GUILLEM Jean-Luc	samg@samg.fr
SALMON JOEL SARL	76790	SALMON Olivier	sarl@joelsalmon.fr
SARL PAS 26 - PAGNOUX ALUMINIUM SECURITE	26500	PAGNOUX Eric	secretariat@pas26.fr
SAS LA MIROITERIE DE CORNOUAILLE	29018	LUCAS Evelyne	contact@miroiterie-cornouaille.fr
SAS LA MIROITERIE RAUB	29820	Sébastien LE BRIS	miroiterie-brest@raub.fr

SAS PERRET & ASSOCIES	63670	GOUJON Bruno	christian.perret.sa@wanadoo.fr
SAS RAUB LANNION MIROITERIE	22300	LUCAS Evelyne ; CLERE Jacques	miroiterie-lannion@raub.fr
SAS T.M.A MENUISERIE	49070	BERNARD Isabelle	contact@tma-menuiserie.fr
SAS TRAMONT ELORZA	32000	ELORZA Tristan	sas.tramont@wanadoo.fr
SEVERAC ALUMINIUM - GALTIER SARL	12150	GALTIER Nicolas	galtier.12@wanadoo.fr
SML SAS	47110	DI MARTINO Christian	sml.47@wanadoo.fr
SOMIREY SARL	33340	CAZAUBON Joël	somirey@wanadoo.fr
SOUILLE SARL	86160	VERGNAUD Laurent	sarlouille@orange.fr
STH PRODUCTION	76340	HAREL Stéphane	contact@sth-production.fr
SUD METALLERIE SAS	45680	PONS Julie	contact@sudmetallerie.com
SUNALUX DESIGN SARL	67150	DEJALRAS Franck	contact@sunaluxdesign.fr
TAPPREST FRERES SARL	10800	TAPPREST Hervé	menuiserie@tapprest.fr
TECHNIC BAIE SARL	91220	VALENTE Cyrille	technicbaie@vmb91.fr
TECHNIGLASS	77410	LEONET Eric	contact@techniglass.fr
TOULOUSAIN DE MIE	31830	OLIVENCIA Lionel	contact@stmiroiterie.fr
V M V SARL	42704	CHEIKHROUHOU Karim	vmv@vmv.fr
VERRE ALU AQUITAINE SARL	82200	POGGIATO Gérard	verrealu82@gmail.com
VIDAL ALU France	30340	COIN David ; GENILLON Cédric	vidalalu@vidalalu-france.fr
VILLEFRANCHOISE Mie	12200	MARAVAL Frédéric	mie.villefranchoise@wanadoo.fr